EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260428-20260507A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	19
présents	17
votants	18

L'an deux mille vingt-six,
Le 28 avril à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 21 avril 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Valérie Richard, Nicolas Simon, Thérèse Clément, Denis Jannot, Mathilde Mainguet, Aiesha Greenfield, Mickaël Rio, Delphine Ollivier, Aurélien Ride, Jérémy Ryo, Nicolas Roussel, Mathilde Dumontet, Émilie Texier, Loïck Jeannenot, Manon Pelote, Vincent Hallier.
Absents excusés : Kevin Dedieu, Camille Rouxel (pouvoir Mathilde Mainguet).
Absents :
Secrétaire de séance : Thérèse Clément.

Délibération numéro : 20260507A
Objet : Chemins de randonnées, demande de subvention PDIPR 2026.

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées du Morbihan ;
- Vu le budget de la commune ;

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que des chemins de promenade et de randonnées sur Saint-Vincent-sur-Oust sont intégrés dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnées du Département du Morbihan.

Il s'agit des chemins :
- Circuit du granit aux ajoncs,
- Circuit de l'Île-aux-Pies,
- Circuit de l'écluse de la Maclais.

Ces chemins doivent être entretenus, ce que la commune réalise en régie. Cet entretien peut être subventionné par le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- Adopte la proposition de Monsieur le Maire ;
- Demande une subvention annuelle PDIPR pour un montant aussi élevé que possible, pour l'année 2026.

Cette décision du Conseil municipal sera exécutée par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122 – 21 du Code général des collectivités territoriales.

La secrétaire de séance
Thérèse Clément

Pour copie conforme.
Le Maire,
Pierrick Le Boterff.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-sur-OUST
56 (Morbihan)